RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 05581
Numéro SIREN : 488 579 988
Nom ou dénomination : ABA HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2020 sous le numéro de dépôt 25882

M. Jérôme BENAINOUS
80 Rue de Prony
75017 PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ABA HOLDING

Société en nom collectif
au capital de 1 002 340 euros
Siège social : 20 rue Severiano de HEREDIA
75011 PARIS
488 579 988 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT EN APPLICATION

DE L'ARTICLE L 224 - 3 DU CODE DE COMMERCE

SUR LA TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce par décision unanime des associés en date du 03 janvier 2020, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à PARIS
Le 4 février 2020

Le Commissaire aux Comptes
et à la Transformation

Monsieur Jérôme BENAINOUS